



CONSEIL COMMUNAL
DE BASSINS



Procès-verbal de l'assemblée générale du Conseil Communal du 29 septembre 2022

L'assemblée est convoquée le jeudi 29 septembre 2022 à la salle polyvalente à 20 heures avec l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 22 juin 2022 ;
2. Communications du bureau et de la Municipalité ;
3. **Préavis N° 05/22** relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2023 ;
4. Election d'une ou d'un secrétaire remplaçant ;
5. Election d'un membre de la commission des finances ;
6. Motion commission de recours ;
7. Nomination commission règlement ;
8. Rapport des commissions sur l'année écoulée ;
9. Propositions individuelles ;
10. Divers ;

L'assemblée est présidée par Bernard Treboux. Les scrutateurs sont Rémy Damond et, Jillian Béchet, la secrétaire est Sabrina Broggi. Le rapporteur de la commission des finances est Nicolas Sudan.

L'appel fait constater la présence de 34 conseillers. 5 conseillers sont excusés et 1 absent. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement. La majorité absolue est de 17 voix.

L'ordre du jour est accepté comme annoncé

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 22 juin 2022 ;

Aucune modification n'est proposée le PV est accepté à l'unanimité.

2. Communication du bureau et de la municipalité ;

Pour le bureau :

Bernard Treboux informe qu'il y a eu un petit problème lors de l'envoi des mails pour cette séance, les dossiers étant trop lourd, il a fallu faire en 2 envois et pour 16 conseillers en 3 envois. Les envois du prochain conseil se feront sûrement par Wetransfert et se sera à vous de télécharger les fichiers.

Bernard Treboux informe que le bureau du conseil a reçu une lettre de M. Lohri en date du 21 juillet au sujet des comptes communaux, celle-ci a été envoyée avec les documents du conseil.

Bernard Treboux informe qu'avec Sabrina Broggi, les communications de la municipalité n'ont pas été transmises, il y a 26 pages et nous n'avons pas fait les photocopies (celles-ci ont été envoyées par mail.) Cela concerne uniquement les conseillers qui reçoivent les documents sous format papier.

Bernard Treboux informe, en ce qui concerne le règlement communal, nous en reparlerons au point 8.

Pour la municipalité :

Les communications de la municipalité sont annexées à ce procès-verbal.



3. Préavis N° 05/22 relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2023 ;

Les conclusions du rapport de la commission des finances sont rapportées par Nicolas Sudan Bernard Treboux informe que vous avez reçu le préavis municipal ainsi que l'arrêté d'imposition ou se trouve toutes les informations.

Denis Currat prend la parole et informe que la majorité des points de l'arrêté d'imposition n'ont pas été changées, Considérant le résultat du référendum contre la hausse des impôts, et malgré l'augmentation à venir des charges intercommunales (surtout l'APEC) il a donc été décidé de maintenir le taux de l'impôt communal. Au vu de l'augmentation des taxes sur l'eau, la municipalité a pris cet argument en compte pour laisser inchangé le taux d'imposition afin de ne pas augmenter les deux la même année.

La discussion est ouverte, personne ne demande la parole, la discussion est close et nous passons au vote.

Le taux d'imposition est accepté à l'unanimité par le conseil communal.

4. Election d'une ou d'un secrétaire remplaçant ;

Katia Lang est proposée pour le poste et est élue par applaudissement.

5. Election d'un membre de la commission des finances ;

Carina Huguenin-benjamin se propose et est instantanément élue par applaudissement.

6. Motion commission de recours ;

Denis Currat prend la parole et informe qu'il a pris connaissance de la motion et que celle-ci va être traitée très rapidement.

La discussion est ouverte :

Olivier Ramel prend la parole pour informer que cette motion a été faite car il y a eu énormément de réclamation concernant les factures d'eau. Du fait que le règlement qui a été voté ne correspond pas tout à fait à celui qui avait été présenté au départ, il est plus judicieux de refaire un règlement qui soit clair afin d'éviter de se retrouver dans la même situation que cette année.

On passe au vote pour renvoyer la motion directement à la municipalité.

Celle-ci est acceptée à l'unanimité.

7. Nomination commission règlement ;

Bernard Treboux informe, la motion a été renvoyée à la municipalité qui elle doit faire un préavis. Du fait qu'il y a un préavis, il faut une commission pour rapporter. De plus il y a 2 points que le bureau aimerait changer au règlement du conseil soit :

Lecture du courrier reçu et envoi des convocations par mail.

Afin de prendre de l'avance, Bernard Treboux propose d'élire la commission ce soir afin d'éviter que ce soit le bureau qui le fasse et de plus, il sera bien que dans cette commission soit présent 1 membre de la commission de recours et si c'est possible un membre du bureau. Il faut 5 personnes.



Se propose :

Olivier Ramel

Sylvie Elben

Grégory Rossi

Anne-Marie Badel

Richard Vez

Les 5 membres sont élus par applaudissements

8. Rapport des commissions sur l'année écoulée ;

5 rapports ont été reçus ils sont joints au PV

Délégué de l'AISE, commission de recours en matière de taxes et d'impôts communaux, commission de gestion, commission de la sécurité routière, commission de la petite enfance et affaires sociales.

Pour le rapport de la COFIN Nicolas Sudan prend la parole et présente la COFIN comme une commission qui intervient dans presque tous les préavis, un rapport écrit n'a pas été fait mais c'est une commission qui fonctionne bien, une bonne entente au sein du groupe ce qui représente bien la politique Suisse c'est une commission qui donne une vision extrêmement importante sur tous les préavis et sur la situation de la commune.

Pour la commission d'urbanisme et des bâtiments, Anne Genevay-Bolay informe qu'il n'y a pas de rapport car la commission n'a pas été active durant l'année.

Pour la commission forêts et alpages, Frédéric Guenin prend la parole et informe qu'en tant que président depuis peu, rien n'a été fait pour ça part. Nicolas Martignier en tant que membre depuis plus longtemps informe qu'il a participé à la visite des alpages et des forêts, il était très intéressant et constructif de savoir ce qu'il se passe dans les alpages et forêts ainsi que de voir l'enjeu qu'il y a avec les chalets d'alpage et leur entretien surtout.

~~Pour la commission de la déchetterie, François Martignier étant absent, il n'y a donc pas de rapport actuellement.~~

Pour la commission de naturalisation, celle-ci n'a pas été active et ne le sera plus. Cette commission va être annulée.

Et pour terminer, délégué Apec et Orpc, François Martignier nous en parlera lors du dernier conseil.

9. Propositions individuelles ;

Il n'y a pas de propositions individuelles.

10. Divers

Olivier Ramel demande ou en est son interpellation

Denis Currat répond qu'actuellement la municipalité est en attente d'élément juridique donc il n'est pas possible de répondre actuellement.

Frédéric Guenin demande des informations sur la priorité de droite à la rue de l'église du fait que celle-ci est un chemin sans issue. Est-ce que nous sommes juste en question de législation routière.



Christine Basso répond que le chemin sans issue n'est pas un problème sur une priorité de droite mais il y a un doute du fait que c'est une zone 30km/h. Normalement une zone 30km/h ne peut pas être prioritaire sur une zone 50km/h.

Frédéric Guenin donne l'exemple de la route des Fontaines et rte de Burtigny.

Christine Basso répond que pour la route en Raulan, il y a un marquage jaune qui fait office de trottoir de ce fait la priorité est perdue vu que l'on traverse un trottoir. Il aurait fallu mettre un marquage jaune à la sortie de la rue de l'Eglise et comme ça, la zone 30km/h aurait été fermée. Il faut vraiment bien se renseigner afin d'éviter tout problème.

Nathalie Guignard-Pidoux informe que la question c'est posé de savoir s'il fallait faire un cédez le passage ou une priorité de droite, selon la gendarmerie, le mieux est un cédez le passage. Quant à l'inspecteur cantonal de la sécurité routière il a confirmé qu'il fallait absolument faire une priorité de droite.

Donc c'est sur l'ordre du Canton que la priorité de droite a été réalisée.

André Dunand va quand même reposer la question à l'inspecteur cantonal de la sécurité routière.

Christine Basso propose de quand même faire un trottoir (ligne jaune) afin d'éviter tout problème en cas d'accident.

André Dunand va s'occuper de cette affaire au plus vite.

Christine Basso remercie la municipalité pour la propreté du village et de la déchetterie un effort a été fait et c'est fort agréable.

Nathalie Guignard-Pidoux remercie Christine Basso pour sa remarque et fera suivre les remerciements aux employés communaux car ce sont eux qui sont tous les jours sur le terrain.

Jillian Béchet demande si la commune de Bassins songe participer au projet « la nuit est belle » c'est-à-dire éteindre l'éclairage public afin d'éviter la pollution lumineuse et de pouvoir admirer le ciel. Et dans la même idée, est-ce que la commune a déjà pensé à couper l'éclairage public la nuit dans certains secteurs ceci afin de faire des économies d'énergie.

Denis Currat répond que la commune y a pensé et désirait y participer cette année, mais malheureusement après avoir pris contact avec Romande Energie, ceux-ci ont répondu que ce n'était pas possible car notre système d'éclairage actuel ne le permet pas. A savoir que certains endroits ne peuvent pas être éteint durant la nuit comme la route cantonale, les passages piétons et qu'actuellement il n'y a pas la possibilité de faire des éclairages différenciés au vu de notre système.

Actuellement la municipalité est en réflexion et reviendra devant le conseil avec un projet pour le renouvellement de l'éclairage.

Denis Currat donne aussi information que pour les lampadaires dont les ampoules sont cassées, il n'y a pas la possibilité de les changer car certaines sont des ampoules au sodium, d'autres au mercure, celles-ci ne se font plus et nous n'avons plus le droit de les installer. Donc il faut changer toute la tête du luminaire et voilà pourquoi ça prend un peu plus de temps.

Nicolas Sudan demande si l'éclairage de l'église la nuit est vraiment nécessaire.

Sonia Pittet répond que c'est aussi en réflexion.

Gregory Rossi demande si Bassins peut se trouver dans la même situation que St-Prex au niveau de l'augmentation du prix de l'électricité.

Denis Currat répond que nous n'allons pas se comparer à St-Prex mais oui va y avoir une augmentation d'énergie d'environ 49 % mais pas le même risque qu'avec un fournisseur indépendant.

Anne-Marie Badel demande s'il va y avoir plusieurs acomptes pour la facture d'eau et d'épuration ou si se sera uniquement une facture par année.

Denis Currat répond qu'effectivement il y aura moins d'acompte, ceci pour des raison économique et écologique car les facturations d'acomptes ainsi que les décomptes finaux prennent beaucoup de temps mais il y aura la possibilité de prendre contact avec la boursière afin d'établir un échelonnement des paiements.



Sylvie Elben remercie la municipalité pour les travaux qui ont été fait à la piscine la peinture est incroyable il y a du monde c'est un vrai changement.
Marc Mazzariol répond que ce n'est pas lui mais Didier et Jocelyn qui s'occupe de la piscine et pour le choix des couleurs, c'est un conseiller ici présent qui a donné son avis.
Manfred Elmer demande comment ça va se passer pour l'éclairage de Noël, est-ce qu'il va y avoir une diminution de l'éclairage par exemple 1 sur 2.
Denis Currat répond qu'il ne peut actuellement pas encore donner de réponse car il est actuellement en contact avec Romande Energie. Mais il y aura probablement une adaptation.
Denis Currat reprend la parole car il a été oublié d'annoncer en début de séance que la municipalité a décidé de créer deux nouveaux dicastères, le 1^{er} énergie – eau géré par Denis Currat et le 2^{ème} dicastère, environnement qui sera géré par Marc Mazzariol. Ce sont deux dicastères assez liés.
Jillian Béchet demande si le chauffage à distance rentre dans le dicastère énergie
Denis Currat répond que non car il a été vendu à Romande Energie et du coup la municipalité et la commune n'ont plus du tout la main sur celui-ci. Une séance est prévue dans 2-3 semaines pour discuter avec Romande Energie, mais c'est clairement dans les mains de Romande Energie.
Olivier Ramel demande s'il serait possible pour la commune d'envoyer les factures par mail.
Denis Currat répond que ça été envisagé et discuté mais que ce n'est pas simple à mettre en place.

Le président remercie la municipalité ainsi que les conseillers pour leur présence ainsi que pour la qualité de l'ambiance et pour ceux-qui veulent il est possible d'aller boire un petit verre au bistrot. Rien n'est prévu sur place mais quelques choses se fera pour le dernier conseil de l'année le jeudi 15 décembre 2022.

La séance est levée à 21h09

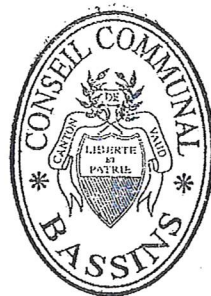


VU PAR LE PREFET

le: 17 janvier 2023

Treboux Bernard

Président du Conseil Communal



Broggi Sabrina

Secrétaire